

# St-Phi Actu'

Site Web de la commune : [www.saintphilibert-21.fr](http://www.saintphilibert-21.fr)

Octobre 2020



## COVID 19 -

### Port du masque et rassemblements



Au vu de l'évolution de la crise sanitaire, l'arrêté préfectoral du 19 septembre impose de nouvelles règles pour les gestes barrières. Nous rappelons à l'ensemble de la population des plus 11 ans que le port du masque est obligatoire sur les marchés, vide-greniers et SURTOUT dans un rayon de 100 mètres autour des écoles (de 8h à 18h). Vous encourez une amende de 135 € pour le non-respect de ces consignes.

D'autre part, l'arrêté préfectoral du 26 septembre interdit les rassemblements festifs et familiaux réunissant plus de 30 personnes à compter du lundi 28 septembre et pour 15 jours.

**Continuez à vous protéger pour la sécurité de toutes et tous !**

## Gestion des déchets

Les lingettes, gants et masques de type chirurgicaux doivent vous protéger mais ne doivent pas être jetés en pleine nature. Ces déchets potentiellement contaminés peuvent contribuer à la propagation du virus. C'est pour cette raison qu'il est demandé de les conserver 24 h dans un sac dédié avant de les jeter dans vos poubelles d'ordures ménagères - JAMAIS dans le bac jaune ni dans les toilettes.

Téléchargez gratuitement  
l'application et restez informé,  
prévenu et alerté par votre mairie :



PARNEAUFCKET

« Ma commune dans la poche »

## VENTE de Verres

*Une idée de cadeau : Nous rappelons que vous avez la possibilité d'acheter des verres à l'effigie du blason de la commune pour 20 € le coffret de 6 verres. Vous pouvez venir en mairie pour l'achat.*



## Messe à l'église de Saint-Philibert

*Les travaux de rénovation sont avec les entreprises enfin terminés. Avec les différents membres du Conseil Municipal et des bénévoles, nous complétons les aménagements intérieurs pour permettre une 1<sup>ère</sup> messe le samedi 17 Octobre à 18h00.*

## Recrutement de personnel communal

*L'agent communal chargé de l'entretien des locaux (mairie, salle des fêtes, école) et effectuant également quelques heures d'ATSEM en matinée à l'école maternelle prendra sa retraite prochainement.*

*Le poste est à pourvoir fin décembre pour un contrat de 20 h hebdomadaires. Se renseigner en mairie.*



*Ouverture générale de la chasse à tir en forêt  
fixée pour le département de la Côte-d'Or  
au 17 octobre 2020 et jusqu'au 28 février 2021.*

*Jours de chasse : samedi, dimanche et jours fériés*

*Si vous êtes intéressés par la chasse, vous pouvez adhérer à la Société de chasse  
« la Diane » de Saint-Philibert*

*Renseignements auprès de Christophe HUOT.*

**Prochain Conseil Municipal le lundi 19 Octobre 2020 à 18h30.**